

# LE BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences est une prestation qui entre dans le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie. Elle est réglementée par le code du Travail\*. Elle ne nécessite pas de pré-requis pédagogiques. Le bilan de compétences s'adresse à tout public actif : salarié, personnes en recherche d'emploi, chef d'entreprise...

\*Code du Travail - Articles R6313-4 à R6313-8

**Durée totale 24h**

Dont 18h de face à face et environ 6h de travail personnel

## OBJECTIFS

- **Identifier vos aspirations** : valeurs, besoins, éléments de motivation et votre profil (atouts et points de vigilance).
- **Analyser et valoriser vos compétences** : ressources, savoirs, savoir-faire et savoir-être (soft skills), les acquis de votre expérience et sa valeur ajoutée, vos compétences transférables...
- **Valider un ou plusieurs projet(s) professionnel(s) réaliste(s) et réalisable(s).**
- **L'élaboration d'un projet concret et d'un plan d'action précis.**

Le bilan de compétences a aussi pour vocation de **développer** :

- 🕒 Des **aptitudes à la prise du recul** sur votre situation professionnelle
- 🕒 Des **capacités de prise de décision** concernant l'orientation de votre carrière professionnelle.
- 🕒 Une **meilleure connaissance de vous-même**

**Le premier entretien d'information est gratuit**  
(20 à 30 min)

# MODALITES ET MOYENS

Conformément au cadre réglementaire, le bilan de compétences comprend trois phases détaillées dans son programme pédagogique :

- 1° *Une phase préliminaire*
- 2° *Une phase d'investigation*
- 3° *Une phase de conclusions*

Les séances sont réalisables au Cabinet, conforme aux normes PMR. Le contrat ou la convention de formation peut prévoir une modalité de mise en place du bilan en hybride distanciel/présentiel.

Les documents et supports suivants seront mis à disposition :

- Une contrat ou une convention de formation
- Un programme pédagogique
- Un carnet de bord
- La passation du Test PROFIL Pro 2\* sur la plateforme Central Test
- Une liste de ressources documentaires
- Une synthèse finale et un certificat de réalisation de la prestation

\*Liste non exhaustive en fonction des besoins repérés

**Tarif : 1450 € TTC**

\*En dehors du financement CPF, possibilité de règlement en 4 fois sans frais  
Prestation non soumise à la TVA

Eligible au CPF

Conditions Générales de Vente consultables sur le site [www.dyadesens.fr](http://www.dyadesens.fr)



Ce que le bilan de compétences n'est pas :

- Du coaching professionnel, personnel, managérial ;
- Du développement personnel ;
- Un stage pour développer son bien-être ;
- Une aide à la résolution d'un conflit avec votre employeur...

## Cordonnées du Cabinet Dyadesens



21 rue du Danemark  
56400 AURAY



06.23.17.22.94



[contact@dyadesens.fr](mailto:contact@dyadesens.fr)

